



## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>45329</b>	<b>De M. Éric Ciotti</b> ( Les Républicains - Alpes-Maritimes )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Intérieur		<b>Ministère attributaire</b> > Intérieur
<b>Rubrique</b> > police	<b>Tête d'analyse</b> >Logiciel Scribe	<b>Analyse</b> > Logiciel Scribe.
Question publiée au JO le : <b>19/04/2022</b> Date de changement d'attribution : <b>21/05/2022</b> Question retirée le : <b>21/06/2022</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Éric Ciotti interroge M. le ministre de l'intérieur sur le rapport des sénateurs Éliane Assassi et Arnaud Bazin, fait au nom de la commission d'enquête cabinets de conseil, déposé le 16 mars 2022, intitulé « Un phénomène tentaculaire : l'influence croissante des cabinets de conseil sur les politiques publiques ». Celui-ci souligne l'existence d'échecs récents, à l'instar du logiciel Scribe (qui vise à dématérialiser les procédures de la police nationale et notamment la rédaction des plaintes pour le ministère de l'intérieur), qui appellent à interroger l'architecture et les moyens internes dédiés au pilotage de projets. Selon le rapport, avec 11,7 millions d'euros et 4 ans de développement investis, ce projet constitue un exemple emblématique des échecs de chantiers informatiques de l'État. Porté par la police nationale et un prestataire privé, Capgemini, ce résultat serait la conséquence d'insuffisances tant de la part du prestataire que de l'entité pilote. Il lui demande quelles suites il entend donner à ces observations.